

## « Biosécurité dans les élevages porcins »

Formation proposée par le GTV Corse

### CONTEXTE

Depuis le premier janvier 2020 (en application de l'arrêté ministériel du 16/10/18), **tous les élevages porcins doivent avoir un référent biosécurité** et mettre en place un plan sanitaire afin d'éviter l'entrée d'agents pathogènes comme le virus de la peste porcine africaine (PPA). Le référent porcin de chaque élevage doit **suivre une formation à la gestion de la biosécurité et aux bonnes pratiques d'hygiène**. Cette formation comporte:

- un 1<sup>er</sup> module : Connaître les bases scientifiques de la Peste Porcine Africaine pour mieux apprécier les moyens de se protéger ;
- un 2<sup>nd</sup> module : répondre aux exigences de l'arrêté biosécurité du 16 octobre 2018 ;
- un 3<sup>ème</sup> module : être capable de concevoir, gérer et actualiser un plan de biosécurité ;
- un 4<sup>ème</sup> module : être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques de biosécurité.

### DATES

Formation d'une journée 9h-17h

Vendredi 28 février à la **Chambre d'Agriculture d'Ajaccio**

### CONTACTS

***Inscription obligatoire***

[gtvcorse@gmail.com](mailto:gtvcorse@gmail.com)

Isabelle (06 82 60 99 20) ou Sébastien (06 29 36 07 55)

### PUBLIC

- \* Éleveurs porcins installés en Corse ou ayant un projet d'installation.
- \* Formation prise en charge par Vivea (être à jour de cotisations MSA)